

Le taux annuel d'inflation stable à 2.1%

Au mois de mai 2019, l'indice des prix à la consommation national, calculé par le STATEC, progresse de 0.28% par rapport au mois précédent. Ce mouvement s'explique principalement par un renchérissement des produits pétroliers, qui ont augmenté de 2.5% par rapport à avril 2019. Les prix hors produits pétroliers enregistrent une hausse de 0.15%.

Après une baisse en avril, les prix des produits pétroliers repartent à la hausse en mai. A la pompe, les automobilistes doivent déboursier 3.9% de plus pour un litre de Diesel et 3.1% pour un litre d'essence. Cette augmentation est en partie due à la hausse des accises sur ces deux produits à partir du 1^{er} mai 2019. Le mazout de chauffage, quant à lui coûte 3.2% plus cher que le mois précédent. Comparés au mois de mai de l'année précédente, les prix des produits dérivés de l'or noir dans le panier de l'indice sont supérieurs de 4.1%.

Les prix des biens et services hors produits pétroliers grimpent de 0.15% par rapport au mois d'avril. Les services postaux progressent de 11.3%, mais suite à la pondération minimale de cette position dans l'indice des prix, la contribution au taux d'inflation reste marginale. Les services financiers augmentent de 1.2% en mai. Après une hausse en avril, dopés par les vacances scolaires de Pâques, les prix des billets d'avion partent de nouveau à la baisse.

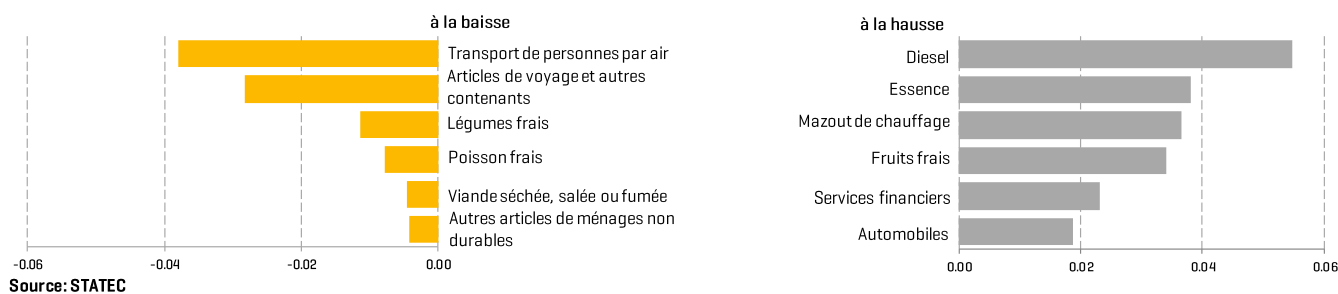
Les produits alimentaires augmentent de 0.2% en comparaison mensuelle. Les plus fortes hausses par rapport au mois précédent sont constatées pour les fruits [+4.0%] et les cafés, thés et cacao [+1.7%]. Des baisses ont été enregistrées pour les poissons et fruits de mer [-1.6%] et légumes [-0.6%]. En comparaison annuelle, les prix alimentaires sont supérieurs de 1.4%.

A partir de mai 2019, le taux de TVA super réduit est applicable sur les produits d'hygiène féminine, passant ainsi de 17% à 3%. Ces produits sont classés dans la sous-classe « articles d'hygiène corporelle », qui a cependant augmenté de 0.6% en mai. Cette hausse s'explique par d'autres produits dans cet agrégat, comme les déodorants, shampoing, couches et mouchoirs. Une partie des articles d'hygiène féminine repris dans l'indice a connu une baisse des prix en mai.

Le taux annuel d'inflation se maintient à 2.1% en mai 2019. Le taux annuel d'inflation sous-jacente stagne à 2.0%. L'indice général du mois de mai exprimé en base 100 en 2015 se chiffre à 105.62 points. Pour le calcul de l'échelle mobile des salaires, la loi prévoit la neutralisation des augmentations de taxes et accises sur les produits du tabac et des produits pétroliers. Cette mesure provoque à partir du mois de mai 2019 la fixation d'un nouveau coefficient de raccord [8.26851] reliant l'indice des prix à la consommation base 100 en 2015 à l'indice base 100 au 1.1.1948. La moyenne semestrielle de l'indice raccordé à la base 1.1.1948 augmente et passe de 865.60 à 866.85 points. La prochaine indexation sera déclenchée lorsque la valeur de 873.94 sera atteinte.

LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES

[en points de pourcentage]



Note: Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services. La somme des contributions individuelles de toutes les positions du panier correspond à l'évolution mensuelle de l'indice général.

TAUX DE VARIATION [EN %]

Les 12 divisions de l'indice	Annuel [mai 2019/mai 2018]	Mensuel [mai 2019/avril 2019]
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	1.45	0.28
Boissons alcoolisées et tabac	2.28	1.07
Articles d'habillement et chaussures	0.98	0.35
Logement, eau, électricité et combustibles	2.84	0.25
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0.78	0.07
Santé	1.13	-0.04
Transports	1.87	0.51
Communications	0.89	0.37
Loisirs, spectacles et culture	1.23	0.33
Enseignement	9.04	-
Hôtels, cafés, restaurants	3.02	0.12
Biens et services divers	2.57	0.05
Indice général	2.07	0.28

Source: STATEC

Les résultats de l'indice du mois de juin 2019 seront publiés le 3 juillet 2019, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Une première estimation du taux annuel d'inflation sera publiée le 28 juin 2019.

Bureau de presse

Christian Welter | Tél 247-84281 | Gsm 621 206 683 | Fax 26 20 19 02 | press@statec.etat.lu

Pour en savoir plus

Marc Ferring | Tél 247-74257 | marc.ferring@statec.etat.lu

Ben Lang | Tél 247-74218 | ben.lang@statec.etat.lu

La publication (Indicateurs rapides – Série A1 n° 05/2019) est disponible au STATEC, tél 247-84219, E-mail : info@statec.etat.lu et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse <http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/series/indicateur-rapides/index.html>

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.